

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 67 (1975)  
**Heft:** 1

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Les douze mois de l'année 1974**

*Par Guido Nobel*

Une année vient de s'achever, au cours de laquelle le mouvement syndical suisse a, une fois de plus, rempli son mandat. Innombrables furent les actions, innombrables aussi les événements avec lesquels l'action syndicale a été confrontée. En ce début d'année, il est certainement utile de rappeler, dans une brève rétrospective, les faits les plus marquants de celle qui vient de s'écouler. Les lecteurs pourront ainsi mieux suivre le travail des syndicats au fil des mois.

### **Janvier**

Le Conseil fédéral a présenté à la presse son rapport sur l'initiative contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse qui avait été déposée en 1972 par l'Action nationale. Le Conseil fédéral donne ainsi connaissance de son point de vue sur ce problème et en vient à la conclusion que cette initiative doit être soumise au peuple avec une proposition de rejet et sans contreprojet.

Cette décision est d'autant moins compréhensible que le rapport offre les éléments d'un contreprojet. En effet, le Conseil fédéral se déclare prêt non seulement à poursuivre sa politique de stabilisation de la main-d'œuvre, mais à stabiliser la population étrangère résidante. Le rapport esquisse les interventions complémentaires nécessaires à cet effet. Il laisse entendre que si les mesures conjoncturelles ne suffisaient pas, il faudrait renoncer à remplacer par de nouveaux arrivants les travailleurs étrangers qui sont naturalisés et les travailleuses qui deviennent Suissesses par mariage.

L'Union syndicale suisse estime qu'un contreprojet est indispensable afin d'offrir une alternative au peuple suisse. Elle souhaite donc que le Parlement fasse preuve de prévoyance et donne mandat au Conseil fédéral d'élaborer un contreprojet.

\*